

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :  
30 novembre 2022

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 12  
Pouvoirs : 0  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
30 novembre 2022

### SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mr MECHINEAU, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT et Mme TURE

Avaient donné pouvoir :

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

### 2022/46 CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

#### 7.3.2. Gestion de l'emprunt

Les délais entre les dépenses effectuées par le CCAS et les recettes constatées au budget, nécessitent une trésorerie importante.

Afin de sécuriser le paiement des factures dans les délais légaux, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie.

Après consultation, l'offre du Crédit Agricole est celle qui répond au mieux aux besoins du CCAS en termes de délai et de coût.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à signer le contrat de mise en place d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire et à effectuer sur toute la durée du contrat des tirages et des remboursements quand cela sera nécessaire.

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois
- Montant de la ligne de Trésorerie : 80 000 €
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office
- Taux : Euribor 3 Mois moyenné floré à 0,00 % + marge 0,90 %
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365
- Frais de dossier : 80 euros
- Commission d'engagement : 0,25 %

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président du CCAS à contractualiser avec le Crédit Agricole Centre Loire sur la base de l'offre détaillée ci-dessus (cette offre pouvant être actualisée jusqu'à la date effective du vote) et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité le Président du CCAS à signer ce contrat et tout acte s'y afférents.**

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**Le secrétaire de séance,**



**Nicolas KOCH**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 21/02/2022  
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :  
Numéro de certificat 018-261800577